

Réunion du Conseil Communautaire 17.04.2014 à 20 h 00 à Echevannes

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BIANCONE, BAUDRY, BOIRIN, STAIGER, CHAITEMPS, LAYE, DUPIN, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, LE BOURVA, DEHEE, PASSEREAU, COLLET, LEHMANN, MONNETTE, LAVEVRE, CHAUDRON, ROBIN, BOLDRINI, MONOT, STOERCKEL, PAQUET, POMI, BAUMANN, PERDERISET, SCHWEIZER, BUNTZ, GRADELET, USQUIN, MARCOUYOUX, DANIEL.
Mmes VIENOT, CHANUSSOT, SOLDATI, STAIGER, RABIET, PERRIER, CARDINAL, LETOUZEY, BILBOT, RONDOT, MALOUBIER, BONINO.

Personnes excusées :

M

Personnes absentes :

M

Assistaient également à la réunion :

MM. REBEROL, MORTET, FEBVRE, BAILLEUL, GENNERAT, BARD, BUFFET et Mmes BACHELARD, ESTIVALET, SEREX (tous suppléants)
M. MAILLOT (Président sortant), M. BARRIERE (Conseiller Général)

Rédaction : Véronique GOUDET, le 25 avril 2014

Validation : Luc BAUDRY, le 28 avril 2014

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MAILLOT, Président sortant, qui après l'appel des délégués, a déclaré les nouveaux élus installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Michel MAILLOT a passé la parole à Madame Nicole BONINO, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, qui a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Election du Président

Le doyen d'âge rappelle qu'en application des articles L 2122-4, L 2122-7 et L5211-2 du CGCT,
« Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu ».
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Délibération 35/2014

Madame BONINO fait appel de candidature pour le poste de Président.

Deux candidats se présentent :

- Monsieur Luc BAUDRY
- Monsieur Daniel LAVEVRE

Monsieur BAUDRY a présenté son programme et évoqué toutes les compétences de la Covati et les axes de développement.

Monsieur LAVEVRE, vice-président lors du mandat précédent, a fait un bilan rapide et indiqué qu'il continuerait à travailler dans ce sens.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de présents :	47
Nombre de votants :	47
Bulletins blancs ou nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

- Monsieur Luc BAUDRY : 35
- Monsieur Daniel LAVEVRE : 10

Monsieur Luc BAUDRY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre de vice-Présidents

Délibération 36/2014

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier inférieur) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. »

La loi 2012-1561 du 31 décembre 2012 permet cependant d'augmenter le nombre des vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant. Cela nécessite un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des deux tiers et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas quinze.

Le Président propose de fixer à 8 le nombre des vice-présidents.

Le 1^{er} vice-président sera chargé du tourisme, de la culture et de la communication.

Le 2^{ème} vice-président sera chargé des finances, du budget et des perspectives.

Le 3^{ème} vice-président sera chargé du développement économique et de l'emploi.

Le 4^{ème} vice-président sera chargé des affaires sociales, de la solidarité, des personnes âgées et de la mobilité.

Le 5^{ème} vice-président sera chargé des travaux, de la voirie, des bâtiments et du matériel communautaire.

Le 6^{ème} vice-président sera chargé de l'enfance jeunesse et des affaires scolaires.

Le 7^{ème} vice-président sera chargé du SPANC, des énergies renouvelables et de l'aérodrome.

Le 8^{ème} vice-président sera chargé des équipements sportifs et du sport.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

FIXE à huit le nombre de vice-présidents.

Délibération 37/2014

Par délibération n°36/2014, le conseil communautaire a fixé à huit le nombre de vice-présidents. Le Président propose les candidats suivants aux différents postes de vice-présidents :

- * 1^{er} vice-président : Monsieur Thierry DARPHIN
- * 2^{ème} vice-président : Monsieur Christophe MONOT
- * 3^{ème} vice-président : Monsieur Jean-François BRIGAND
- * 4^{ème} vice-président : Madame Michèle CHANUSSOT
- * 5^{ème} vice-président : Monsieur Jean-Denis STAIGER
- * 6^{ème} vice-président : Madame Cécile STAIGER
- * 7^{ème} vice-président : Monsieur Marc CHAITEMPS
- * 8^{ème} vice-président : Monsieur Gaël LE BOURVA

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} vice-président.

Seul un candidat, M. Thierry DARPHIN, se présente à ce poste.

Le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	47
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20
M. Thierry DARPHIN a obtenu :	38 voix

Monsieur Thierry DARPHIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} vice-président et président de la commission « tourisme, culture et communication ».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Deux candidats se présentent à ce poste :

- M. Christophe MONOT
- M. Alain GRADELET

Après présentation de chacun des candidats, le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	47
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23
Ont obtenu :	
M. Christophe MONOT :	31 voix
M. Alain GRADELET :	13 voix

Monsieur Christophe MONOT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} vice-président et président de la commission « finances, budget et perspectives ».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} vice-président.

Seul un candidat, M. Jean-François BRIGAND, se présente à ce poste.

Le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	47
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Ont obtenu :	
M. Jean-François BRIGAND :	31 voix
M. François CHAUDRON :	2 voix

Monsieur Jean-François BRIGAND, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} vice-président et président de la commission « développement économique et emploi ».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} vice-président.

Seule une candidate, Mme Michèle CHANUSSOT, se présente à ce poste.

Le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	47
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

Mme Michèle CHANUSSOT : 31 voix

M. Jean-Marc COLLET : 1 voix

M. Jean-Michel MOYEMONT : 1 voix

Madame Michèle CHANUSSOT, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 4^{ème} vice-président et président de la commission «affaires sociales, solidarité, personnes âgées et mobilité».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} vice-président.

Deux candidats se présentent à ce poste :

- M. Jean-Denis STAIGER

- M. Daniel LAVEVRE

Après présentation de chacun des candidats, le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

M. Jean-Denis STAIGER : 29 voix

M. Daniel LAVEVRE : 16 voix

Monsieur Jean-Denis STAIGER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} vice-président et président de la commission «travaux, voirie, bâtiments et matériel communautaire».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 6^{ème} vice-président.

Deux candidats se présentent à ce poste :

- Mme Cécile STAIGER

- M. Jean-Marc COLLET

Après présentation de chacun des candidats, le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

Mme Cécile STAIGER : 32 voix

M. Jean-Marc COLLET : 15 voix

Madame Cécile STAIGER, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 6^{ème} vice-président et président de la commission «enfance jeunesse et scolaire».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 7^{ème} vice-président.

Seul un candidat, M. Marc CHAITEMPS, se présente à ce poste.

Le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

M. Marc CHAITEMPS a obtenu : 25 voix

Monsieur Marc CHAITEMPS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 7^{ème} vice-président et président de la commission «SPANC, énergies renouvelables et aérodrome».

Monsieur BAUDRY fait appel de candidature pour le poste de 8^{ème} vice-président.

Seul un candidat, M. Gaël LE BOURVA, se présente à ce poste.

Le président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

M. Gaël LE BOURVA a obtenu : 30 voix

Monsieur Gaël LE BOURVA, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 8^{ème} vice-président et président de la commission «équipements sportifs et sport».

Délibération 38/2014

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

«Le bureau de l'E.P.C.I est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres »

Vu l'article 9 des statuts de la Covati qui précise que le bureau est composé d'autres membres désignés comme suit :

- * 3 membres élus parmi les délégués des communes de moins de 500 habitants
- * 2 membres élus parmi les délégués des communes de 500 à 1000 habitants
- * 1 membre élu parmi les délégués des communes de 1000 à 2000 habitants
- * 1 membre élu parmi les délégués des communes à partir de 2000 habitants

Le président fait appel de candidature pour les 3 postes de représentant des communes de moins de 500 habitants.

3 délégués se portent candidats à ces 3 postes :

- Monsieur Ferruccio BOLDRINI
- Monsieur Florian PAQUET
- Monsieur Michel BOIRIN

Après vote,

Messieurs Ferruccio BOLDRINI, Florian PAQUET et Michel BOIRIN sont élus à l'unanimité pour représenter les communes de moins de 500 habitants.

Le président fait appel de candidature pour les 2 postes de représentant des communes de 500 à 1000 habitants.

3 délégués se portent candidats à ces 2 postes :

- Monsieur François DUPIN
- Monsieur Renaud LEHMANN
- Monsieur Jean-Marie MICHELIN

Après vote,

Ont obtenu :

Monsieur François DUPIN : 25 voix
Monsieur Renaud LEHMANN : 37 voix
Monsieur Jean-Marie MICHELIN : 24 voix

Sont élus Messieurs François DUPIN et Renaud LEHMANN pour représenter les communes de 500 à 1000 habitants.

Le président fait appel de candidature pour le poste de représentant des communes de 1000 à 2000 habitants.

2 délégués se portent candidats à ce poste :

- Monsieur François CHAUDRON
- Monsieur Alain GRADELET

Après vote,

Ont obtenu :

Monsieur François CHAUDRON : 20 voix
Monsieur Alain GRADELET : 16 voix

Monsieur François CHAUDRON est élu pour représenter les communes de 500 à 1000 habitants.

Le président fait appel de candidature pour le poste de représentant des communes à partir de 2000 habitants.

1 délégué se porte candidat à ce poste :

- Madame Liliane CARDINAL

Après vote,

Madame Liliane CARDINAL est élue à l'unanimité pour représenter les communes à partir de 2000 habitants.

Election des délégués au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères

Délibération 39/2014

Vu les articles 5211-1, 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères,

Le président précise que la Covati doit désigner 7 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après appel à candidature, 7 délégués sont candidats pour les 7 postes de titulaires.

- * Monsieur Gilbert ROBIN
- * Monsieur Paul BAUMANN
- * Monsieur Christophe DANIEL
- * Monsieur Raynald STOERCKEL
- * Monsieur Florian PAQUET
- * Monsieur Marc CHAUTEMPS
- * Madame Michèle CHANUSSOT

APRES VOTE,

Messieurs Gilbert ROBIN, Paul BAUMANN, Christophe DANIEL, Raynald STOERCKEL, Florian PAQUET, Marc CHAUTEMPS et Madame Michèle CHANUSSOT sont élus à l'unanimité.

Il est ensuite fait appel de candidature pour les 2 postes de délégués suppléants.

2 délégués se portent candidats :

- * Monsieur Jean-Denis STAIGER
- * Monsieur Ferruccio BOLDRINI

APRES VOTE,

Messieurs Jean-Denis STAIGER et Ferruccio BOLDRINI sont élus à l'unanimité.

Election des délégués au Syndicat de Pays des 3 Rivières

Délibération 40/2014

Vu les articles 5211-1, 5211-7 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral de constitution du Syndicat de Pays,

Le président précise que la Covati doit désigner 5 représentants.

Après appel à candidature, 5 délégués sont candidats.

- * Monsieur Thierry DARPHIN
- * Monsieur Christophe MONOT
- * Monsieur Jean-François BRIGAND
- * Monsieur Gaël LE BOURVA
- * Monsieur Luc BAUDRY

APRES VOTE,

Messieurs Thierry DARPHIN, Christophe MONOT, Jean-François BRIGAND, Gaël LE BOURVA et Luc BAUDRY sont élus à l'unanimité.

SPL du Seuil de Bourgogne : élection des représentants au conseil d'administration et nomination d'un représentant aux assemblées générales

Délibération 41/2014

Vu les statuts de la Société Publique Locale du Seuil de Bourgogne,
Vu la délibération 2013-63 du 2 juillet 2013 relative à l'adhésion de la Covati à la SPL du Seuil de Bourgogne,
Le président rappelle que la répartition des sièges au conseil d'administration de la SPL est la suivante :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| * Commune d'Is-sur-Tille | 6 sièges |
| * Commune de Marcilly-sur-Tille | 4 sièges |
| * Covati | 5 sièges |

Il y a donc lieu d'élire 5 représentants au conseil d'administration.

Il explique qu'un représentant doit aussi être désigné pour siéger aux assemblées générales de la SPL.

Election des représentants au conseil d'administration

Après appel à candidature, 5 délégués sont candidats.

- * Monsieur François DUPIN
- * Monsieur Jean-Denis STAIGER
- * Monsieur Jean-François BRIGAND
- * Monsieur Michel BOIRIN
- * Madame Dominique LETOUZEY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES VOTE,
DESIGNE, A L'UNANIMITE,

Messieurs François DUPIN, Jean-Denis STAIGER, Jean-François BRIGAND, Michel BOIRIN et Madame Dominique LETOUZEY pour représenter la Covati au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Seuil de Bourgogne.

Election d'un représentant aux assemblées générales

Après appel à candidature, 1 délégué est candidat :

* Monsieur Paul BAUMANN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES VOTE,
DESIGNE, A L'UNANIMITE,

Monsieur Paul BAUMANN pour représenter la Covati aux assemblées générales de la SPL du Seuil de Bourgogne.

Election d'un délégué au conseil de surveillance de l'Hôpital d'Is-sur-Tille

Délibération 42/2014

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

Le président explique que pour l'Hôpital d'Is sur Tille, établissement public de santé de ressort communal, le conseil de surveillance est composé de 9 membres et que la COVATI (EPCI dont la commune siège est membre) doit nommer un représentant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES VOTE, A L'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur Luc BAUDRY, seul candidat, pour représenter la COVATI au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local d'Is-sur-Tille.

Election de membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération 43/2014

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Le Président explique qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il rappelle que pour un EPCI, le nombre de membres est égal à celui prévu pour la composition de la commission de la commune ayant le plus grand nombre d'habitants.

Pour la Covati, la commune la plus importante ayant 3 500 habitants, la commission sera composée du Président de la Covati et de 5 membres du conseil communautaire.

Il doit être procédé à la désignation des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES VOTE,
DESIGNE, A L'UNANIMITE,
les délégués à la **commission d'Appel d'Offres** comme suit :

Titulaires :

M. Pascal PERSIGNY
Mme Françoise RABIET
M. Francis PERDERISET
M. Thierry DARPHIN
M. François CHAUDRON

Suppléants :

Mme Michèle CHANUSSOT
M. Paul BAUMANN
M. Jean-Denis STAIGER
M. Jean-Michel MOYEMONT
M. Michel BOIRIN

La séance est levée à 23 h 35